



VERSEMENT 230 W

Description globale : Suivi médical des enfants scolarisés

Dates extrêmes : 1953 - 1968

Importance matérielle : 1 ml

Service producteur : Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale (D.D.A.S.S.) - Service de santé scolaire

Service versant :

Date d'entrée : mars 1971

Communicabilité maximum : 150 ans à compter de la date de naissance

Début communicabilité : 01.01.2101

Fin communicabilité : 01.01.2105

Date de rédaction du bordereau : décembre 1998

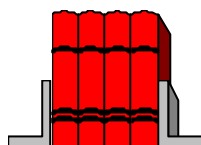
N° d'entrée : 17047

Cote de l'inventaire : 1AD10 393

La communicabilité des documents est indiquée en fonction des délais spécifiés par la loi Archives n° 79-18 (30 ans, 60 ans, 100 ans à compter de la date du document, 120 ans ou 150 ans à compter de la date de naissance de la personne). Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1er janvier de l'année qui suit.

Certains dossiers sont communicables immédiatement, que ce soit au titre de la loi n° 78-753 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs, ou au titre de la loi Archives n° 79-10 et pour lesquels le délai de 30 ans est écoulé.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.



PRESENTATION

Le service de Santé scolaire de la D.D.A.S.S. a en charge la surveillance et le contrôle médical des enfants scolarisés dans le département .

Ce versement est constitué de fiches médicales de suivi des élèves durant l'enseignement primaire ou secondaire. Ces fiches fournissent des renseignements sur l'état physique et l'évolution des enfants durant plusieurs années de leurs scolarité.

Ces documents très sériels ont fait l'objet d'un échantillonnage : une liasse sur dix a été conservée.

Il a fait l'objet d'un retraitement en 1990, simultanément avec d'autres versements de même nature émanant également de la D.D.A.S.S. ou de l'Inspection académique.

La communicabilité de ces documents a été fixée à 150 ans à compter de la date de naissance des élèves, conformément à la réglementation relative aux dossiers contenant des éléments à caractère médical.



PLAN DU BORDEREAU

N° Articles	Description	Dates extrêmes
1 - 10	Fiches médicales d'enfants scolarisés dans les établissements d'enseignement primaire ou secondaire	1953 - 1968



ANNEXES

C.E.G : collège d'enseignement général
C.E.T : collège d'enseignement technique
L.E.G : lycée d'enseignement général

230 W	Ancienne cote SC	Descriptif	Dates extrêmes	Commu- nicabilité
1	41677	Ville de Troyes, écoles primaires : fiches médicales des garçons nés en 1953, de A à E	1958 - 1968	01.01.2104
2	41687	Chaource, écoles primaires : fiches médicales des filles et garçons nés en 1953 - 1954	1955 - 1967	01.01.2105
3	41697	Ville de Romilly-sur-Seine, écoles primaires : fiches médicales des filles et garçons nés en 1952, de A à G	1957 - 1968	01.01.2103
4	41707	C.E.G de Brienne-le-Château : fiches médicales des filles et garçons nés en 1949 - 1951	1954 - 1965	01.01.2102
5	41717	C.E.G. de Beurnonville, Troyes : fiches médicales des filles et garçons nés en 1949 -1953	1954 - 1966	01.01.2104
6	41727	Lycée d'Etat de garçons, Troyes : fiches médicales des garçons nés en 1947 - 1951, de P à Z	1953 - 1966	01.01.2102
7	41737	C.E.T des Lombards, Troyes : fiches médicales des garçons nés en 1950 - 1951, de N à Z	1953 - 1967	01.01.2102
8	41747	Lycée technique d'enseignement féminin : fiches médicales des filles nées en 1950 - 1952, de H à Z	1955 - 1967	01.01.2103
9	41751	L.E.G de Bar-sur-Aube et C.E.G DE Vendevre-sur-Barse : fiches médicales des filles et garçons nés en 1945 - 1950	1955 - 1965	01.01.2101
10	41756	L.E.G de Troyes : fiches médicales des filles et garçons nés en 1947 - 1954, de H à Z	1958 - 1968	01.01.2105